

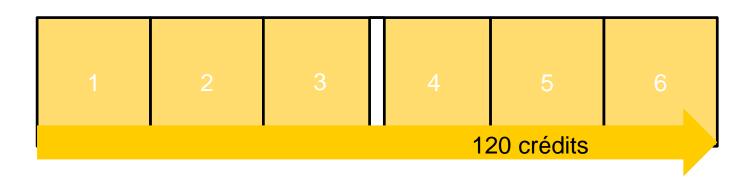
Séance d'information

Maîtrise universitaire en communication et cultures numériques



Structure et calendrier

- Programme des cours (site web UNIGE)
- 2 créneaux horaires par enseignement
- Durée régulière du MA : 4 semestres
- Durée maximum: 6 semestres



Structure et calendrier (suite)

Cultures numériques Enseignements obligatoires (60 crédits)

Méthodes: analyses et création Enseignements à choix (30 crédits)

Communication numérique : contenus et pratiques Enseignements à choix (24 crédits)

Options libres (6 crédits)



Options libres

 Vous avez la possibilité de prendre des options libres pour un maximum de 6 crédits.

Définition du crédit ECTS

1 crédit = 25 à 30 h de travail

Le crédit n'est donc pas une note.

Il est acquis lorsque l'évaluation (examen) est réussie,

soit avec une note minimum de 4,00 soit avec une évaluation « oui »

3 crédits = 75 à 90h

6 crédits= 150 à 180 h



Inscriptions aux enseignements et aux examens

- Vous avez reçu avec la taxe semestrielle votre adresse étudiante
- ...@etu.unige.ch avec votre login.
- Canal d'information officiel
- Inscriptions: accès par https://portail.unige.ch
- Vous procéderez à vos inscriptions aux cours/examens = IEL sur votre portail



Inscription aux enseignements et aux examens (2)

- Inscriptions aux enseignements en ligne (IEL)
- Portail
- Délais d'inscription

Semestre d'automne 2023-2024

DELAI: 16 OCTOBRE 2023

Session examens janv-fevr

Semestre de printemps 2024

DELAI: 11 MARS 2024

ssion examens mai-juin

Ö

DELAI: 21 JUILLET 2024 ession examens août-sept

Inscriptions (3)

- Inscrivez-vous en ligne à l'ensemble des cours que vous suivez, y compris enseignements hors Faculté
- L'inscription sur Moodle N'EST PAS suffisante et ne fait pas office d'inscription officielle
- Au-delà du délai officiel, les inscriptions sont définitives
- Imprimez votre inscription afin de la contrôler, conservez-la comme preuve pour le jour de l'examen

Inscriptions (4)

- Il n'est pas possible de présenter pour la 1ère fois un examen à la session de rattrapage.
- Les relevés de notes doivent être conservés précieusement : vous êtes seuls à détenir les originaux
- Notes obtenues= crédits acquis.
- Les examens pour lesquels vous avez obtenus au moins 4.00 sont définitivement acquis.

Tentatives

Une inscription = deux tentatives: si vous n'avez pas obtenu les crédits d'un enseignement de la session ordinaire (de janvier-février et de mai-juin), vous êtes automatiquement réinscrit-e à la session de rattrapage d'août-septembre de la

même année.

Semestre d'automne Semestre de printemps

anv-fevr

examens

Session

ère tent

août-sept examens

mai-juin

examens

Session

lère tent

Session tent

FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ

Séance d'info MACCN/ 18.09.2023/ Page 10



Tentatives - conditions de réussite

- Enseignements obligatoires: 2 tentatives maximum
 - 1 inscription = 2 tentatives dans l'année d'inscription (art. 18 al. 3 et 22 al.1 e) RE SdS)
 - Enseignements obligatoires pour toutes les mentions
- Enseignements à choix/ options libres:
 2x2 tentatives maximum
 - 2 inscriptions = 2x2 tentatives (art. 18 al.4 RE SdS) dans le cadre du délai d'études: 6 semestres maximum
 - Enseignements à choix des mentions



Echelle de notation

- La notation à l'UNIGE est sur 6.00 (de 0.00 à 6.00).
- La note pour acquérir les crédits est de 4.00/6 minimum.
- Les notes sont données au ¼ de point soit par exemple: 3.75, 4.00, 4.25, 4.50...
- Dès que vous obtenez la note minimum de 4.00, vous ne pouvez pas repasser l'examen

Validation/conservation de notes

- Possibilité de conserver des notes entre 3.00 et 4.00 pour un maximum de 18 crédits (art. 18 al.1 RE SdS)
- Toute note validée est définitivement acquise
- Délais de validation avant les inscriptions pour les examens de chaque session (cf. calendrier académique
- Formulaire de demande de conservation de note à remplir au Secrétariat des étudiant-es

Horaires des examens

Vous recevrez l'horaire de vos examens environ 3 semaines avant le début de la session sur votre portail étudiant UNIGE

Mémoire de maîtrise/de stage

- Enseignement obligatoire (24 crédits), 2 tentatives
- Pas d'inscription en ligne, la note obtenue sera enregistrée dans le relevé de notes suivant la communication du résultat.
- Le mémoire peut être « présenté » aux 3 sessions, la session d'août-septembre peut être la première tentative

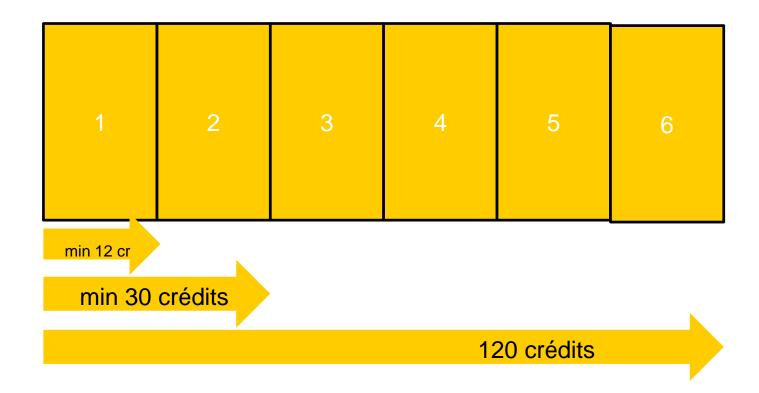
Conditions de réussite

- Premier semestre d'études
 - vous devez acquérir 12 crédits minimum pour ne pas être éliminé du Master (art 22 al.1 a) RE SdS)
- Deuxième semestre d'études
 - vous devez acquérir 30 crédits minimum, pour ne pas être éliminé du Master (art. 22 al.1 b) RE SdS)
- Sixième semestre d'études
 - vous devez avoir obtenu les 120 crédits requis (art 22 al.1 h) RE SdS)

TEMPS PARTIEL POSSIBLE (sur demande)



Conditions de réussite





Projet de mobilité

- Le séjour de mobilité intervient dès le troisième semestre pour les Maîtrises à 120 crédits
- Le séjour ne peut excéder <u>1 semestre et 30</u> crédits maximum
- Sur votre relevé de notes de l'UNIGE ne figure que les intitulés des cours de Genève, et aucune note. Il est indiqué « Equiv ».
- Les cours suivis en mobilité ne rentrent pas dans le calcul de moyenne générale.

Projet de mobilité

- Projet à mettre en place pendant ce semestre d'automne 2023-2024
 - choix des universités d'accueil
 - séances d'information
 - s'annoncer au Service des Affaires Internationales
 - préparer un dossier pour <u>fin novembre 2023</u>.
- Les étudiants en mobilité restent soumis au règlement d'études de leur BA SdS

Certificats complémentaires

- Études de la citoyenneté
- Etudes visuelles
- Méthodes quantitatives pour sciences sociales
- Méthodes qualitatives pour sciences sociales

Fraude et plagiat

- La Faculté met en garde les étudiant-e-s contre tout type de fraude ou tentative de fraude (dans le cadre des examens, de la rédaction de travaux académiques, etc.)
- La Faculté rappelle à ses étudiant-e-s que le plagiat est une forme de fraude particulièrement grave et qu'il est sanctionné comme tel conformément au Statut de l'Université et du Règlement d'études de la Faculté.
- Lors de vos inscriptions aux examens, un texte vous rappelle l'engagement que vous prenez de respecter la déontologie universitaire. Lisez-le attentivement.
- Directive sur le plagiat



Fraude et plagiat (suite)

- Conformément à la déontologie académique et aux dispositions juridiques relatives à la propriété intellectuelle, est considéré comme plagiat toute phrase, ensemble de phrases ou paragraphes emprunté à un texte (dont l'étudiant-e n'est pas l'auteur) sans les assortir des guillemets et de la référence bibliographique d'usage. De même, la paraphrase, la traduction et/ou la reprise d'un texte dans sa substance ne sont pas davantage acceptables, à moins de les préciser et de les référencer.
- Il n'est également pas permis de « recycler » un travail écrit déjà utiliser pour l'obtention de crédits sans_en avoir informé au préalable l'enseignant responsable. En cas de ré-utilisation sans accord, cela sera assimilé à une tentative de plagiat et sanctionné comme tel



Informations et contacts

Consultez régulièrement le site Internet de la Faculté: http://www.unige.ch/sciences-societe et votre messagerie électronique de l'Université.

Conseiller académique

Gaetan Clavien

Bureau 5205- Tel: 022 379 80 05

gaetan.clavien@unige.ch

